

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 JUILLET 2011**

Le conseil municipal s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de Ville, le six juillet deux mille onze, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BARBIER, Maire.

LOI N° 2010-1563 DU 16 DECEMBRE 2010 DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE COMMUNAUTE DE 128 098 HABITANTS – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit d'aboutir à une simplification du paysage administratif et à une clarification de la répartition des compétences entre les différents niveaux d'administration locale. Son objectif est triple : il vise à une couverture intercommunale intégrale du territoire, à la rationalisation des périmètres et à l'approfondissement de l'intercommunalité à travers la rénovation de son cadre juridique.

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a présenté le 29 avril 2011 le projet de schéma départemental à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Ce dernier propose la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (19 communes : 66 254 habitants) avec la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (31 communes : 21 289 habitants), la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues (18 communes : 9 457 habitants), la Communauté de Communes du Pays d'Aire (5 communes : 15 693 habitants), la Communauté de Communes de la Morinie (9 communes : 9 103 habitants) et l'adjonction à ce nouveau périmètre des communes d'Audrehem, Bayenghem-les-Eperlecques, Bonningues-les-Ardres, Clerques, Journy, Mentque-Norbecourt, Nordausques, Nortleulinghem, Rebergues, Tournehem-sur-la-Hem, Zouafques (6 302 habitants), de la Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem. L'avis de la commune est sollicité.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité moins 3 abstentions (Madame DELECOURT, Messieurs PETITPRÉ et BELHOSTE) d'émettre un avis défavorable au projet de regroupement intercommunal présenté par le Préfet et de solliciter la création d'un pôle métropolitain, syndicat mixte fermé constitué de la Communauté Urbaine de Dunkerque, des Communautés d'Agglomération de Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer et des Communautés de Communes du Pays de Saint-Omer et du Montreuillois.

PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION :

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2011.

ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES – ACQUISITION DE TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS – DEMANDE DE SUBVENTION :

Le tableau blanc interactif se développe dans les écoles et offre différents avantages pour l'enseignement, notamment, il accroît la motivation de l'élève et rend le cours plus dynamique et animé.

Le coût d'un tableau blanc interactif s'élève à environ 4 849,42 € HT, soit pour l'ensemble des écoles un coût total de 33 946,00 € HT pour l'acquisition du matériel et la formation des enseignants.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir 7 tableaux blancs interactifs pour l'ensemble des écoles, d'accepter le plan de financement et de solliciter auprès de Monsieur le Député de la circonscription l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 €.

URBANISME – ACQUISITION D'UN TERRAIN CADASTRE N° AD 23 - ROUTE DE WISQUES :

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AD n° 23, d'une superficie de 14 a 31 ca au prix de 65 000 €, d'imputer la dépense à l'article 2111.822 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir avec Maître STOVEN.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller Général,

Jean-Marie BARBIER